

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (exercice financier 2022)

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'un avis de motion de l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) sera donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 23 novembre 2021, à 18 h 30, laquelle sera tenue par visioconférence et en webdiffusion.

Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0398 %, appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Fait à Montréal, le 15 novembre 2021

La secrétaire d'arrondissement
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie